

Communiqué de presse

Les collectivités et les adhérents de la FNADE partagent leurs réflexions pour stabiliser le coût de la gestion des déchets

Colloque « le coût de la gestion des déchets en France » 25 octobre 2012

Paris, le 2 novembre 2012 : La FNADE a organisé jeudi 25 octobre un colloque sur le coût de la gestion des déchets en France dont l'objectif était avant tout de partager avec les collectivités locales ses réflexions en vue d'une meilleure maîtrise des coûts. Plusieurs collectivités locales sont venues témoigner sur les raisons de l'augmentation du coût de la gestion des déchets sur les dernières années et sur les efforts réalisés sur leur périmètre pour stabiliser voire diminuer le coût résultant pour l'habitant.

L'analyse réalisée par l'ADEME grâce à l'outil *compta-cout*, utilisé aujourd'hui par de nombreuses collectivités locales représentant 60% de la population française, conduit à un coût moyenné de gestion des déchets ménagers de 176 € la tonne collectée ou 99 € par habitant et par an **soit 27 cts d'euros par habitant et par jour**. L'ensemble des acteurs présents s'accordent pour dire que l'univers des déchets en 2012 n'a plus rien à voir avec l'univers des déchets de 1992, date décisive actant le démarrage du recyclage des déchets ménagers en France et qui nous a conduit 20 ans plus tard à nos priorités de prévention et de recyclage de nos déchets.

Les différentes collectivités présentes ont pu mettre en valeur les efforts réalisés pour maîtriser leurs coûts. **Olivier Le Clech, directeur général du SIOM de la Vallée de Chevreuse** a annoncé : « *La fiscalité aura diminué de 10% sur la durée de la mandature du fait de la réduction des dépenses (frais d'études, frais d'avocats), du développement des recettes industrielles (redevance spéciale, incinération, vente des produits et des énergies), de l'optimisation du service de la collecte (fréquence de collecte, point d'apport volontaire pour certains flux) et des travaux de valorisation énergétique de l'usine d'incinération (augmentation de la puissance de la chaudière existante, pose d'une seconde chaudière et d'un groupe turbo-alternateur)* ».

Robert Figuéras, directeur de la Propreté et du Cadre de vie à Plaine Commune précise : « *Sur ce territoire de Seine Saint Denis comprenant 86% d'habitat collectif et 76% d'habitat social, ont été harmonisées les fréquences de collecte et mises en place des colonnes enterrées se substituant aux collectes en porte à porte. Le point décisif pour réussir cette transformation du service a été de donner aux bailleurs une responsabilité en matière de gestion des déchets au travers d'une convention. Le gardien a en charge la propreté autour des colonnes enterrées, l'alerte des services de propreté de la ville si nécessaire et surtout la communication et la sensibilisation des propriétaires et locataires* ».

En matière de traitement de déchets, **le SIETOM de Tounan en Brie** a fait le choix d'une filière de compostage d'ordures ménagères résiduelles pour son territoire. **Dominique Rodriguez, son président**, insiste : « *Pour favoriser l'acceptabilité des installations de traitement de déchets, il faut aller au bout de la démarche et faire les investissements nécessaires pour garantir l'absence d'impact sur l'environnement et la qualité des produits sortants (compost). Il faut avoir le courage politique pour assumer le coût et travailler sur des investissements intelligents qui permettront de maîtriser le coût opérationnel* ».

Nicolas Garnier d'AMORCE précise : « nous sommes à une période charnière en matière de gestion des déchets où il est plus que jamais nécessaire pour les collectivités locales d'assumer l'augmentation du coût de la gestion des déchets (incluant 20% de prélèvements étatiques) et de l'optimiser car ce coût est aujourd'hui en limite d'acceptabilité pour le citoyen. Il faut prendre en compte le potentiel énergétique des déchets dans le débat sur la transition énergétique : ne pas construire aujourd'hui les installations pour des raisons d'acceptabilité du citoyen risque de nous coûter très cher demain ! ».

En conclusion, **Michel Valache, président de la FNADE**, a rappelé les propositions de la fédération pour limiter les augmentations de coût : « La maîtrise des coûts passe d'une part par la connaissance des coûts pour permettre le benchmark entre collectivités locales et par la mise en cohérence de la gouvernance en matière de déchets. Il faut favoriser une obligation de résultats pour les professionnels que nous sommes, leur permettre d'être force de proposition, de mettre à profit leur expérience en autorisant les variantes. Il faut privilégier le juste et suffisant besoin pour l'habitant pour ne pas aller trop loin dans le service mais bannir le « low cost » qui mettrait en péril la santé et la sécurité de nos collaborateurs ».

Il conclut : « L'évolution inéluctable vers moins de déchets stockés à moyen terme nécessite de nouveaux investissements et leur financement : il faut évaluer ce que représente cet objectif en termes de calendrier, de moyens et de coût. Il est également nécessaire de remettre le sujet déchets - énergie au cœur du débat pour construire une industrie durable de valorisation de nos déchets ».

A propos de la FNADE :

"La complémentarité des filières pour le recyclage et la valorisation des déchets"

La FNADE est l'organisation professionnelle représentative des métiers de la dépollution et de l'environnement. Membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD), la FNADE, représente au travers de ses neuf syndicats, 350 entreprises privées, 73 500 salariés en France et plus de 110 000 dans le monde, 13,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 1 200 sites de traitement, 79 millions de tonnes collectées, 78 millions de tonnes traitées dont 44 millions de tonnes valorisées. Elle est composée de 9 syndicats regroupant les prestataires de services, les constructeurs et les fabricants de matériels qui exercent dans les domaines d'activité suivants :

- La gestion des déchets ménagers et industriels, dangereux et non dangereux : collecte, traitement, tri/transfert, recyclage, valorisation énergétique ou biologique,
- La Conception, réalisation et exploitation des sites, déchèteries, unités de traitement, de recyclage et de valorisation énergétique ou biologique : site de transfert, usines d'incinération, centres de tri, plateformes de compostage, centres de stockage,
- La construction et la fabrication des équipements et matériels,
- La dépollution des sols,
- Le nettoyage de voiries et d'infrastructures urbaines,
- Le conseil, l'assistance à maîtrise d'œuvre et l'ingénierie dans les activités de collecte, de traitement et de valorisation des déchets.

Contacts presse :

Vincent LE BLAN, délégué général de la FNADE
Tél : 01 53 04 32 90 / 06 14 35 80 21